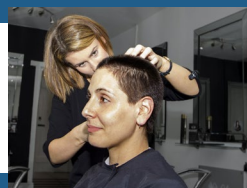
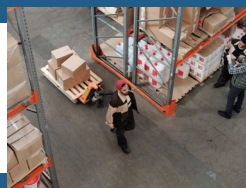
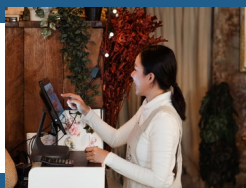


Réseau

TMS
PACA

Le réseau TMS PACA des
professionnels au service
de la prévention



« Le réseau TMS PACA n'est ni un label, ni une certification, ni une habilitation.
L'appartenance au réseau témoigne d'un engagement des consultants au respect d'un référentiel établi
par les institutionnels (Carsat Sud-Est, DREETS, MSA et l'Aract Paca).

La liste des consultants est fournie, à titre d'information, de manière non exclusive et n'engage pas la
responsabilité des institutions. Le choix du prestataire appartient à l'entreprise, qui doit connaître
et savoir évaluer ses propres besoins, afin de choisir le consultant répondant
au mieux à sa demande et/ou problématique. »

En France, comme dans la plupart des pays européens, les TMS touchent tous les secteurs professionnels et parce qu'ils constituent la première cause de maladies professionnelles (87%), la Carsat Sud Est, l'Aract Paca, la DREETS et la MSA ont décidé de créer en région, un réseau de professionnels capables d'accompagner efficacement les entreprises.

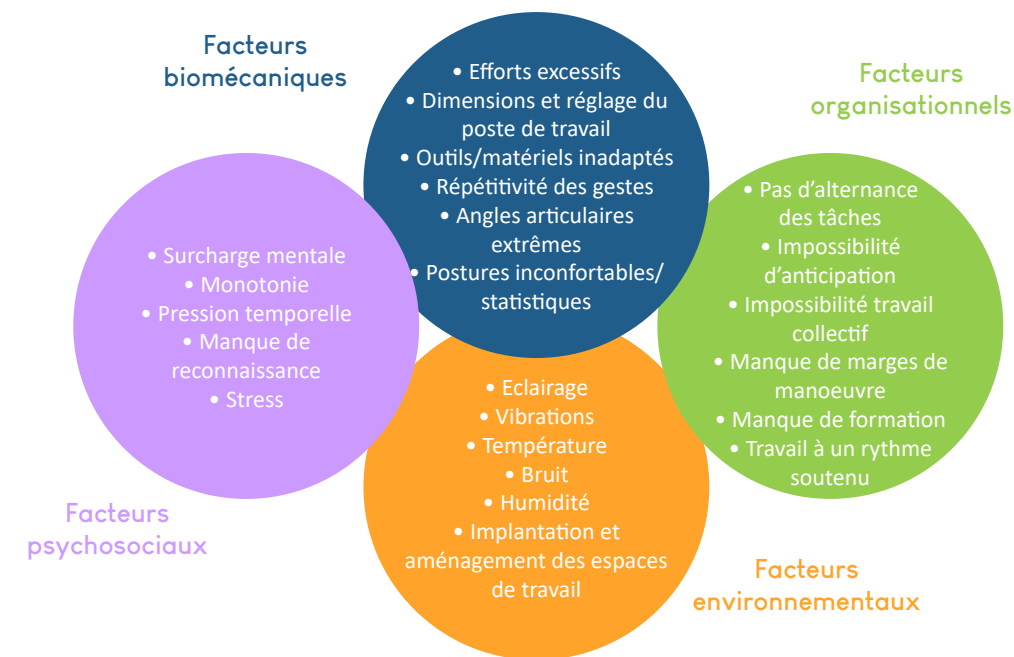
Les TMS, enjeux de santé et enjeux économiques :

Les TMS concernent tous les secteurs professionnels ce sont des pathologies qui affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs. Ces pathologies, invalidantes pour la vie personnelle, le sont pour l'exercice de l'activité professionnelle et peuvent être reconnues comme maladies professionnelles. Au delà des enjeux de santé, les TMS représentent une source de dégradation de la qualité de vie au travail et des coûts financiers pour l'entreprise.

Ces coûts sont de deux ordres :

- ↳ Des coûts directs, liés à la réparation des maladies professionnelles Le coût moyen d'un TMS est de plus de 21 000 euros¹ En 2019 l'assurance maladie a indemnisé 2 131 TMS en région Paca et Corse² ;
- ↳ Des coûts indirects (environ 2 à 5 fois plus élevés que les coûts directs) la gestion des absences, du turn over, des accidents de travail le remplacement du personnel, la réorganisation du travail la perte de productivité augmentation des délais, moindre qualité.

Les facteurs à l'origine des TMS :



Agir sur les TMS permet de :

- ↳ De répondre aux obligations réglementaires de l'employeur sur l'évaluation et la prévention des risques professionnels ;
- ↳ De répondre aux obligations d'évaluation et de prévention de la pénibilité sur les facteurs de pénibilité que sont la manutention manuelle, les postures pénibles, les vibrations, ou la répétitivité ;
- ↳ D'améliorer l'efficacité de l'entreprise, de diminuer les coûts de non prévention, de favoriser un climat social positif dans l'entreprise ;
- ↳ D'améliorer la Qualité de Vie et les Conditions de Travail et l'attractivité de l'entreprise.

Les possibilités de financements :

Pour aider les entreprises qui souhaitent mener une démarche de prévention des TMS, il existe des possibilités de co-financement qui peuvent être sollicitées auprès des institutions :

- ↳ Les subventions prévention TPE de la Carsat pour les entreprises du régime général ;
- ↳ Contrats de prévention de la MSA et Aides Financières Simplifiées Agricoles pour les entreprises du régime agricole ;
- ↳ FACT auprès de l'ANACT pour les entreprises du régime général et agricole.



Le mode d'accompagnement des acteurs du réseau TMS PACA :

L'intervenant peut établir pour l'entreprise un diagnostic d'une situation de travail identifiée et accompagner l'entreprise dans la mise en oeuvre de solutions à la fois :

- ↳ Techniques : choix pertinent de matériel, dimensionnement d'un poste ... ;
- ↳ Organisationnelles : aide à l'amélioration de la planification de la production, de la programmation de rendez vous ;
- ↳ Humaines : aide à la conception de formations adaptées au métier ...

L'intervenant peut accompagner l'entreprise afin d'intégrer la prévention des TMS lors de ses projets de conception ou d'amélioration de l'existant.

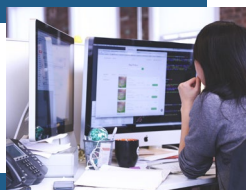
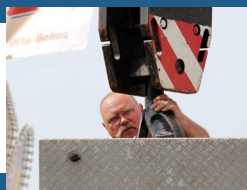
Les acteurs du réseau peuvent mettre en place des formations à la prévention des TMS qui permettent, de disposer en interne de compétences autour de la question des TMS.

Les particularités de la démarche de prévention portée par les acteurs du réseau TMS PACA :

Les consultants TMS PACA répondent au référentiel du réseau dont les méthodes promeuvent :

- ↳ Une approche globale et multifactorielle depuis le fonctionnement général de l'entreprise jusqu'au poste de travail ;
- ↳ Une démarche participative permettant l'implication de tous les acteurs de l'entreprise ;
- ↳ Une dynamique impulsée et entretenue par la direction de l'entreprise ;
- ↳ La prise en compte des situations réelles de travail dans le diagnostic en vue de réduire les risques préjudiciables à la santé des salariés.

Visant l'amélioration de tous les facteurs de risques, la démarche portée par les consultants du réseau est plus performante qu'une démarche centrée exclusivement sur l'individu telle que la formation gestes et postures.



Pour en savoir plus ou contacter le réseau

Sur les institutions pilotes du Réseau :

[Santé Sécurité Paca](#)

[Aract Paca](#)

[Carsat Sud-Est](#)

[MSA Provence-Azur](#)

[MSA Vaucluse](#)

[DREETS Paca](#)

Sur les TMS :

[INRS, rubrique TMS](#)

[Assurance Maladie, rubrique TMS](#)

[Ministère du travail, rubrique TMS](#)

Sur les membres du réseau :

Liste des consultants référencés

Sources :

1. [Tableau de bord 2020 régional, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Dreets](#)

2. <https://www.inrs.fr/risques/tms-troubles-musculosquelettiques/statistiques.html>